

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°2022-071 : Prise en charge par l'Établissement des droits d'inscription aux colloques de non personnels

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L821-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Considérant que la réglementation de la comptabilité publique prévoit :

- D'une part que les Établissements peuvent prendre en charge les droits d'inscription aux colloques organisés pour ses seuls agents,
- D'autre part que seuls certains frais inhérents à la participation de conférenciers peuvent être pris en charge, sous réserve que l'Établissement soit en charge d'organiser le colloque.

Considérant qu'il relève de ces dispositions une inégalité de traitement entre les doctorants inscrits, certains n'étant pas salariés de l'Établissement et ne pouvant donc pas voir pris en charge leur inscription aux colloques organisés à l'extérieur.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés l'octroi d'aides spécifiques au profit des doctorants, inscrits au sein de l'Établissement, non-salariés de l'UBS.

L'aide est financée par les laboratoires, après sollicitation de leur direction et obtention de leur accord.

Elle prend la forme d'un paiement direct à l'organisateur du colloque après engagement de la dépense par les directeurs de laboratoires.

Cette prise en charge se limite à 3 manifestations par doctorant et par année civile et sera accordée au regard de la participation à l'activité de recherche du laboratoire appréciée par le directeur. Une prise en charge complémentaire exceptionnelle pourra être accordée sur justification du laboratoire.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 octobre 2022



Dans le cas exceptionnel où le bénéficiaire de l'aide a payé directement ces droits d'inscription, l'aide lui sera versé à titre de remboursement sur justificatifs.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 18
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 23

- Pour : 23

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

